Ville de Meudon

La **Police municipale**

Police municipale de Meudon
01 46 26 03 05

ENVIE DE SERVIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DEVENIR POLICIER MUNICIPAL ?

Il faut pour cela avoir 18 ans, passer le concours de la Fonction publique territoriale et être titulaire du permis B. Il faut également posséder ces qualités :

- ☑ Avoir le sens de l'honneur et du dévouement
- ☑ Être respectueux de la dignité des personnes
- ☑ Faire preuve de diplomatie et d'autorité
- ☑ Être en bonnes conditions physique et psychologique
- ☑ Avoir l'esprit d'équipe

DES AGENTS DE TERRAIN EXPÉRIMENTÉS

Une formation exigeante et continue

Les policiers municipaux effectuent des formations régulières et obligatoires sur le maniement des armes et les évolutions réglementaires.

Des équipements réglementaires

Les policiers municipaux de Meudon sont armés d'un pistolet semi-automatique 9 mm, d'une bombe lacrymogène, d'un lanceur de balles de défense et d'un bâton de défense télescopique.
Ils sont aussi équipés d'un gilet pare-balles et d'une caméra-piéton individuelle permettant de filmer leurs interventions.

De jour comme de nuit

Depuis 2019, une brigade de nuit est venue compléter la brigade de jour, couvrant une plage horaire de 8h à 1h30.

18 AGENTS

HOMMES ET FEMMES

composent le service de la Police municipale créé en 1991

UNE POLICE DE PROXIMITÉ AUX MULTIPLES COMPÉTENCES

La Police municipale est au contact permanent de la population meudonnaise et son action est complémentaire de la Police nationale avec laquelle elle travaille en étroite collaboration. Ses principales missions sont :

LA PROTECTION

des biens et des personnes, ainsi que l'assistance aux victimes (agression, vol, conflit de voisinage…)

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

à la fois dans l'espace public par le biais de contrôle ou au sein des établissements scolaires (dispositif « Savoir rouler »)

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

notamment contre les dépôts sauvages

LES MISSIONS D'ACCUEIL

la prise en charge des sollicitations, l'enregistrement des mains-courantes, la rédaction d'écrits professionnels (rapports, bulletins de service, procès-verbaux), la gestion des objets trouvés

LE MAINTIEN DU BON ORDRE

avec la sécurisation des manifestations publiques

Au cœur de toutes ces missions, la Police municipale entretient des relations étroites avec la population et tous les acteurs du territoire. Certains policiers municipaux sont ainsi référents d'une thématique particulière (action sociale, établissements scolaires, commerces, gardiens d'immeubles, entreprises, etc.) pour renforcer ces liens et mener des actions encore plus efficaces.

LA POLICE DU MAIRE

la mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire (tranquillité publique, contrôle des commerces et des chantiers…)

UN MAILLAGE TERRITORIAL FORT

La Police municipale intervient sur tout le territoire communal, même dans la forêt (sur réquisition de l'Office national des Forêts) et dans les parties communes des immeubles (sur réquisition des conseils syndicaux).

Dispositif « Participation citoyenne »

Pour aider la Police municipale dans son action, le dispositif « Participation citoyenne » a été mis en place en 2022, en **partenariat avec la Police nationale.** Réunissant **des habitants, des associations et les conseils de quartier**, le maillage territorial ainsi créé permet de relayer des informations importantes, alerter sur des situations problématiques et mener des actions de prévention.

Dispositif de vidéo-protection

La vidéo-protection est un appui précieux pour les forces de l'ordre. À ce jour, notre ville dispose de **50 caméras fixes**, positionnées à des endroits stratégiques sur le territoire, ainsi que de **6 caméras nomades**, déplaçables au gré des besoins dans des périmètres définis. L'implantation de ces caméras est strictement encadrée par la loi. Elles font l'objet d'une délibération en Conseil municipal et d'une déclaration auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine. La cartographie des caméras est accessible en ligne meudon.fr/videoprotection/

Agents de surveillance de la voie publique

Afin de renforcer le travail des policiers municipaux, une **brigade d'ASVP** a été créée en 2022. Composée de **6 agents**, cette brigade effectue des missions dans des domaines particuliers et limités :

- Sécurisation des abords des établissements scolaires
- Sécurisation et ouverture/fermeture des parcs municipaux
- Contrôle des « zones bleues », place de livraisons et stationnements gênants.
- Respect de la propreté des voies et des espaces publics
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Accueil et renseignement de la population.